

Date de l'autorisation : 15/07/1998

Cliquez sur un pictogramme pour aller directement à la rubrique le concernant.
Pour plus d'information sur les pictogrammes, consultez [l'aide](#).

Indications thérapeutiques

Vous trouverez les indications thérapeutiques de ce médicament dans le paragraphe 4.1 du RCP ou dans le paragraphe 1 de la notice. Ces documents sont disponibles [en cliquant ici](#)

Groupe(s) générique(s)

Ce médicament appartient au(x) groupe(s) générique(s) suivants :

- [CLOPIDOGREL \(HYDROGÉNOSULFATE DE\) équivalent à CLOPIDOGREL 75 mg - CLOPIDOGREL \(BESILATE DE\) équivalent à CLOPIDOGREL 75 mg - CLOPIDOGREL \(CHLORHYDRATE DE\) équivalent à CLOPIDOGREL 75 mg -PLAVIX 75 mg, comprimé pelliculé.](#)

Composition en substances actives

- Comprimé (Composition pour un comprimé)
 - > clopidogrel base 75 mg
 - sous forme de : clopidogrel (hydrogénosulfate de) 97,875 mg

Présentations

> plaquette(s) thermoformée(s) PVC PVDC aluminium de 30 comprimé(s)

Code CIP : 380 222-0 ou 34009 380 222 0 9
Déclaration de commercialisation : 10/01/2008
Cette présentation est [agrée aux collectivités](#)

Prix libre, médicament non remboursable ([cliquez ici pour en savoir plus sur les médicaments non remboursables](#))

> plaquette(s) thermoformée(s) aluminium de 30 comprimé(s)

Code CIP : 380 223-7 ou 34009 380 223 7 7

Déclaration de commercialisation : 23/01/2008

Cette présentation est [agrée aux collectivités](#)

Prix libre, médicament non remboursable ([cliquez ici pour en savoir plus sur les médicaments non remboursables](#))

> 50 plaquette(s) thermoformée(s) PVC PVDC aluminium de 1 comprimé(s)

Code CIP : 347 946-3 ou 34009 347 946 3 6

Déclaration de commercialisation : 22/02/1999

Cette présentation est [agrée aux collectivités](#)

Prix libre, médicament non remboursable ([cliquez ici pour en savoir plus sur les médicaments non remboursables](#))

> plaquette(s) thermoformée(s) PVC PVDC aluminium de 30 comprimé(s) (distributeur parallèle : PHARMALAB)

Code CIP : 495 023-0 ou 34009 495 023 0 1

Déclaration de commercialisation : 07/06/2012

Cette présentation est [agrée aux collectivités](#)

En pharmacie de ville : Prix hors honoraire de dispensation : 10,20 € [Honoraire de dispensation](#) : 1,02 € Prix honoraire compris : 11,22 €

Taux de remboursement : 65%

> plaquette(s) thermoformée(s) PVC PVDC aluminium de 30 comprimé(s) (distributeur parallèle : BB FARMA s.r.l.)

Code CIP : 495 029-9 ou 34009 495 029 9 8

Déclaration de commercialisation : 23/07/2012

Cette présentation est [agrée aux collectivités](#)

En pharmacie de ville : Prix hors honoraire de dispensation : 10,20 € [Honoraire de dispensation](#) : 1,02 € Prix honoraire compris : 11,22 €

Taux de remboursement : 65%

> plaquette(s) thermoformée(s) PVC PVDC aluminium de 30 comprimé(s) (distributeur parallèle : MEDIWIN Limited)

Code CIP : 495 068-4 ou 34009 495 068 4 2

Déclaration de commercialisation : 28/05/2013

Cette présentation est [agrée aux collectivités](#)

En pharmacie de ville : Prix hors honoraire de dispensation : 10,20 € [Honoraire de dispensation](#) : 1,02 € Prix honoraire compris : 11,22 €
Taux de remboursement : 65%

> plaquette(s) thermoformée(s) PVC PVDC aluminium de 30 comprimé(s) (distributeur parallèle : Inter Trade Pharma Limited).

Code CIP : 495 126-4 ou 34009 495 126 4 5

Déclaration de commercialisation : 21/04/2015

Cette présentation est [agrée aux collectivités](#)

En pharmacie de ville : Prix hors honoraire de dispensation : 12,23 € [Honoraire de dispensation](#) : 1,02 € Prix honoraire compris : 13,25 €

Taux de remboursement : 65%

Service médical rendu (SMR)

Les libellés affichés ci-dessous ne sont que des résumés ou extraits issus des avis rendus par la Commission de la Transparence.

Seul l'avis complet de la Commission de la Transparence fait référence.

Cet avis est consultable à partir du lien "Avis du jj/mm/aaaa" ou encore sur demande auprès de la HAS ([plus d'informations dans l'aide](#)). Les avis et synthèses d'avis contiennent un paragraphe sur la place du médicament dans la stratégie thérapeutique.

Liste des avis de SMR rendus par la commission de la transparence pour PLAVIX 75 mg, comprimé pelliculé

Valeur du SMR	Avis	Motif de l'évaluation	Résumé de l'avis
Important	Avis du 20/01/2016	Renouvellement d'inscription (CT)	<p>Le service médical rendu par PLAVIX reste important les indications :</p> <p>« Prévention des événements athérothrombotiques :</p> <p>? chez les patients adultes souffrant d'un infarctus du myocarde (datant de quelques jours à moins de 35 jours), d'un accident vasculaire cérébral ischémique (datant de plus de 7 jours et de moins de 6 mois) ou d'une artériopathie oblitérante des membres inférieurs établie.</p> <p>? chez les patients adultes souffrant d'un syndrome coronaire aigu :</p> <p>? Syndrome coronaire aigu sans sus-décalage du segment ST (angor instable ou infarctus du myocarde sans onde Q), y compris les patients bénéficiant d'une angioplastie coronaire avec pose de stent, en association à l'acide acétylsalicylique (AAS).</p> <p>? Infarctus du myocarde aigu avec sus-décalage du segment ST, en association à l'AAS chez les patients traités médicalement et éligibles à un traitement thrombolytique ».</p>

Insuffisant	Avis du 20/01/2016	Renouvellement d'inscription (CT)	<p>Le service médical rendu par PLAVIX est insuffisant pour justifier d'une prise en charge par la solidarité nationale dans l'indication « Prévention des événements athérothrombotiques et thromboemboliques dans la fibrillation auriculaire : chez les patients adultes souffrant de fibrillation auriculaire, qui présentent au moins un facteur de risque d'événements vasculaires, qui ne peuvent être traités par un antivitamine K (AVK) et qui présentent un faible risque de saignements, le clopidogrel est indiqué, en association avec l'AAS, dans la prévention des événements athérothrombotiques et thromboemboliques, incluant l'AVC. »</p>
Important	Avis du 20/01/2016	Renouvellement d'inscription (CT)	<p>Le service médical rendu par PLAVIX reste important les indications :</p> <p>« Prévention des événements athérothrombotiques :</p> <p>? chez les patients adultes souffrant d'un infarctus du myocarde (datant de quelques jours à moins de 35 jours), d'un accident vasculaire cérébral ischémique (datant de plus de 7 jours et de moins de 6 mois) ou d'une artériopathie oblitérante des membres inférieurs établie.</p> <p>? chez les patients adultes souffrant d'un syndrome coronaire aigu :</p> <p>? Syndrome coronaire aigu sans sus-décalage du segment ST (angor instable ou infarctus du myocarde sans onde Q), y compris les patients bénéficiant d'une angioplastie coronaire avec pose de stent, en association à l'acide acétylsalicylique (AAS).</p> <p>? Infarctus du myocarde aigu avec sus-décalage du segment ST, en association à l'AAS chez les patients traités médicalement et éligibles à un traitement thrombolytique ».</p>
Insuffisant	Avis du 20/01/2016	Renouvellement d'inscription (CT)	<p>Le service médical rendu par PLAVIX est insuffisant pour justifier d'une prise en charge par la solidarité nationale dans l'indication « Prévention des événements athérothrombotiques et thromboemboliques dans la fibrillation auriculaire : chez les patients adultes souffrant de fibrillation auriculaire, qui présentent au moins un facteur de risque d'événements vasculaires, qui ne peuvent être traités par un antivitamine K (AVK) et qui présentent un faible risque de saignements, le clopidogrel est indiqué, en association avec l'AAS, dans la prévention des événements athérothrombotiques et thromboemboliques, incluant l'AVC. »</p>

Important	<u>Avis du 20/01/2016</u>	Renouvellement d'inscription (CT)	<p>Le service médical rendu par PLAVIX reste important les indications :</p> <p>« Prévention des événements athérothrombotiques :</p> <p>? chez les patients adultes souffrant d'un infarctus du myocarde (datant de quelques jours à moins de 35 jours), d'un accident vasculaire cérébral ischémique (datant de plus de 7 jours et de moins de 6 mois) ou d'une artériopathie oblitérante des membres inférieurs établie.</p> <p>? chez les patients adultes souffrant d'un syndrome coronaire aigu :</p> <p>? Syndrome coronaire aigu sans sus-décalage du segment ST (angor instable ou infarctus du myocarde sans onde Q), y compris les patients bénéficiant d'une angioplastie coronaire avec pose de stent, en association à l'acide acétylsalicylique (AAS).</p> <p>? Infarctus du myocarde aigu avec sus-décalage du segment ST, en association à l'AAS chez les patients traités médicalement et éligibles à un traitement thrombolytique ».</p>
Insuffisant	<u>Avis du 20/01/2016</u>	Renouvellement d'inscription (CT)	<p>Le service médical rendu par PLAVIX est insuffisant pour justifier d'une prise en charge par la solidarité nationale dans l'indication « Prévention des événements athérothrombotiques et thromboemboliques dans la fibrillation auriculaire : chez les patients adultes souffrant de fibrillation auriculaire, qui présentent au moins un facteur de risque d'événements vasculaires, qui ne peuvent être traités par un antivitamine K (AVK) et qui présentent un faible risque de saignements, le clopidogrel est indiqué, en association avec l'AAS, dans la prévention des événements athérothrombotiques et thromboemboliques, incluant l'AVC. »</p>
Important	<u>Avis du 20/01/2016</u>	Renouvellement d'inscription (CT)	<p>Le service médical rendu par PLAVIX reste important les indications :</p> <p>« Prévention des événements athérothrombotiques :</p> <p>? chez les patients adultes souffrant d'un infarctus du myocarde (datant de quelques jours à moins de 35 jours), d'un accident vasculaire cérébral ischémique (datant de plus de 7 jours et de moins de 6 mois) ou d'une artériopathie oblitérante des membres inférieurs établie.</p> <p>? chez les patients adultes souffrant d'un syndrome coronaire aigu :</p> <p>? Syndrome coronaire aigu sans sus-décalage du segment ST (angor instable ou infarctus du myocarde sans onde Q), y compris les patients bénéficiant d'une angioplastie coronaire avec pose de stent, en association à l'acide acétylsalicylique (AAS).</p> <p>? Infarctus du myocarde aigu avec sus-décalage du segment ST, en association à l'AAS chez les patients traités médicalement et éligibles à un traitement thrombolytique ».</p>

Insuffisant [Avis du 20/01/2016](#)

Renouvellement d'inscription (CT)

Le service médical rendu par PLAVIX est insuffisant pour justifier d'une prise en charge par la solidarité nationale dans l'indication « Prévention des événements athérothrombotiques et thromboemboliques dans la fibrillation auriculaire : chez les patients adultes souffrant de fibrillation auriculaire, qui présentent au moins un facteur de risque d'événements vasculaires, qui ne peuvent être traités par un antivitamine K (AVK) et qui présentent un faible risque de saignements, le clopidogrel est indiqué, en association avec l'AAS, dans la prévention des événements athérothrombotiques et thromboemboliques, incluant l'AVC. »

Amélioration du service médical rendu (ASMR)

Les libellés affichés ci-dessous ne sont que des résumés ou extraits issus des avis rendus par la Commission de la Transparence.

Seul l'avis complet de la Commission de la Transparence fait référence.

Cet avis est consultable à partir du lien "Avis du jj/mm/aaaa" ou encore sur demande auprès de la HAS ([plus d'informations dans l'aide](#)). Les avis et synthèses d'avis contiennent un paragraphe sur la place du médicament dans la stratégie thérapeutique.

Liste des avis d'ASMR rendus par la commission de la transparence pour PLAVIX 75 mg, comprimé pelliculé

Valeur de l'ASMR	Avis	Motif de l'évaluation	Résumé de l'avis
III (Modéré)	Avis du 18/04/2007	Extension d'indication	La Commission de la Transparence considère que dans cette nouvelle indication (Infarctus du myocarde aigu avec sus-décalage du segment ST, en association à l'acide acétylsalicylique (AAS) chez les patients traités médicalement et éligibles à un traitement thrombolytique), la spécialité PLAVIX apporte une ASMR III (modérée) dans la prise en charge des patients.
III (Modéré)	Avis du 18/04/2007	Extension d'indication	La Commission de la Transparence considère que dans cette nouvelle indication (Infarctus du myocarde aigu avec sus-décalage du segment ST, en association à l'acide acétylsalicylique (AAS) chez les patients traités médicalement et éligibles à un traitement thrombolytique), la spécialité PLAVIX apporte une ASMR III (modérée) dans la prise en charge des patients.
III (Modéré)	Avis du 18/04/2007	Extension d'indication	La Commission de la Transparence considère que dans cette nouvelle indication (Infarctus du myocarde aigu avec sus-décalage du segment ST, en association à l'acide acétylsalicylique (AAS) chez les patients traités médicalement et éligibles à un traitement thrombolytique), la spécialité PLAVIX apporte une ASMR III (modérée) dans la prise en charge des patients.

III [Avis du](#) Extension
(Modéré) [18/04/2007](#) d'indication

La Commission de la Transparence considère que dans cette nouvelle indication (Infarctus du myocarde aigu avec sus-décalage du segment ST, en association à l'acide acétylsalicylique (AAS) chez les patients traités médicalement et éligibles à un traitement thrombolytique), la spécialité PLAVIX apporte une ASMR III (modérée) dans la prise en charge des patients.

[Autres informations \(cliquer pour afficher\)](#)

- Titulaire de l'autorisation : SANOFI WINTHROP INDUSTRIE
- Conditions de prescription et de délivrance :
 - [liste I](#)
- Statut de l'autorisation : Valide
- Type de procédure : Procédure centralisée
- Code CIS : 6 356 405 3